



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 décembre 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 14 décembre 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, datée du 13 décembre 2012, sur la vingt-deuxième session des discussions internationales de Genève (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Alexander Lomaia



**Annexe aux lettres identiques datées du 14 décembre 2012
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministre des affaires étrangères
de la Géorgie sur la vingt-deuxième session des discussions
internationales de Genève**

La vingt-deuxième session des discussions internationales de Genève s'est tenue le 12 décembre 2012. Les participants qui ont pris part à ces discussions ont siégé à titre personnel dans deux groupes de travail; l'un traitait de la sécurité et de la stabilité des territoires géorgiens occupés d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, et l'autre des questions relatives au retour dans la sécurité et la dignité des réfugiés et des déplacés à leur lieu de résidence d'origine. Des représentants des Nations Unies, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont coprésidé les discussions auxquelles ont participé des ressortissants de la Géorgie, de la Fédération de Russie et des États-Unis. Étaient également présents à cette vingt-deuxième session des discussions de Genève le Chef de l'Administration provisoire de l'ex-région autonome d'Ossétie du Sud et le Chef du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie, ainsi que les représentants des régimes occupés de Tskhinvali et Soukhoumi.

Les participants géorgiens ont mis en avant la volonté de la nouvelle équipe chargée des négociations, formée après les élections parlementaires, de poursuivre dans la continuité les discussions internationales de Genève, qu'ils considèrent comme un cadre essentiel de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008.

Une séance d'information sur les méthodes d'évaluation des besoins humanitaires a eu lieu le 11 décembre. Les spécialistes invités ont initié les participants aux meilleures pratiques et méthodes appliquées sur le plan international pour évaluer les besoins des populations touchées de part et d'autre des lignes de démarcation et souligné l'importance de garantir aux organisations humanitaires l'accès à ces zones.

Lors des débats du Groupe de travail I, les participants se sont penchés sur la question du non-recours à la force. La Géorgie a une fois de plus demandé à la Fédération de Russie de s'acquitter de son obligation en prenant elle aussi l'engagement unilatéral de ne pas recourir à la force. Le groupe d'experts, créé lors de la précédente réunion, a poursuivi ses travaux d'élaboration d'un projet de déclaration des participants aux discussions internationales de Genève sur le non-recours à la force présenté par les coprésidents, et a apporté les modifications et amendements proposés par les participants après l'avoir examiné. Des divergences d'opinions persistent dans de nombreux domaines. La Géorgie salue cependant en particulier la volonté des participants russes de continuer à contribuer au processus de rédaction du projet de déclaration, comme un signe encourageant de la part de la Fédération de Russie en vue de la conclusion d'un pacte réciproque de non-recours à la force. Le processus de rédaction se poursuivra à l'occasion de la vingt-troisième session des discussions internationales de Genève.

Les participants au Groupe de travail I ont également examiné la situation sur le terrain en matière de sécurité. La Géorgie s'est dite préoccupée par les obstacles qui continuent d'être créés pour entraver le mécanisme de prévention des incidents et d'intervention prévu à Gali et souligné l'importance de sa remise en service avec des effectifs au complet. Elle a également appelé l'attention sur l'augmentation inquiétante du nombre de personnes détenues pour violations présumées des règles de passage des lignes de démarcation, ainsi que sur de nouvelles entraves à la liberté de circulation, notamment pour les personnes les plus vulnérables nécessitant une aide médicale urgente. Dans trois cas de ce type, des patients sont morts en route après s'être vus refuser le passage de la ligne de démarcation.

Afin de remédier durablement à ces problèmes, les coprésidents ont présenté un catalogue des meilleures pratiques en matière de liberté de circulation, appliquées à différentes étapes des mécanismes de prévention des incidents et d'intervention. Les participants géorgiens se sont félicités de cette proposition. Il a été convenu que les différents aspects de la question de la liberté de circulation seraient abordés de façon approfondie à l'occasion des prochaines sessions des discussions de Genève, dans le but de parvenir à un accord sur un cadre pratique régissant la liberté de circulation.

Les discussions du Groupe de travail II ont commencé sur une note positive. Les participants géorgiens ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à adopter une démarche humanitaire et axée sur la population. Dans le cadre de relations constructives, plusieurs projets concrets ont été annoncés, notamment la reprise de l'approvisionnement en gaz du district d'Akhalgori. S'agissant des personnes disparues, les participants géorgiens ont évoqué les conclusions d'une réunion récente du mécanisme de prévention des incidents et d'intervention à Ergneti et renouvelé leur ferme intention de résoudre les questions restées en suspens sous la houlette humanitaire non politisée du Comité international de la Croix-Rouge.

S'appuyant sur la séance d'information tenue lors de la session précédente, les coprésidents ont demandé aux participants de réfléchir à la création d'un organe spécial chargé de traiter les cas non résolus de personnes disparues. Les participants géorgiens ont accueilli cette initiative avec intérêt et convenu de faire part de leurs observations à l'occasion des prochaines réunions.

À la grande déception des participants géorgiens, les représentants des régimes d'occupation de Tskhinvali et Soukhomi, appuyés par des représentants de la Fédération de Russie, ont mis un terme à la discussion sur les propositions pragmatiques, conditionnant leur participation future au changement de format des discussions de Genève, objectif suscité par des motivations politiques. En agissant de la sorte, les régimes d'occupation ont prouvé que pour eux les considérations politiques relatives au statut primaient sur les besoins humanitaires des populations locales.

De même, les participants des régimes de Soukhomi et Tskhinvali ont continué à faire obstacle au débat portant sur le mandat principal du Groupe de travail II concernant le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Les propositions concrètes des coprésidents en vue de faciliter l'accès, à des fins humanitaires, de certaines catégories de résidents aux cimetières et sites culturels et religieux sont restées sans réponse.

Les représentants des régimes d'occupation de Soukhoumi et Tskhinvali, ainsi que Moscou ont poursuivi leurs efforts concertés en vue de faire modifier le format des discussions de Genève. Les coprésidents ont souligné l'importance fondamentale de préserver le format agréé des discussions de Genève. Ils ont appelé les parties prenantes à travailler de façon constructive sur les questions inscrites à l'ordre du jour des mandats des deux groupes de travail, conformément à leur mandat. Ils ont aussi fait observer qu'il convenait d'établir une distinction entre les questions relatives aux besoins humanitaires et aux droits de l'homme et les questions politiques.

La Géorgie a remercié les coprésidents d'avoir dirigé les débats de la vingt-deuxième session de discussions et s'est déclarée déterminée à coopérer avec eux de manière constructive pour les préparatifs de la prochaine session de discussions. Elle espère que tous les participants participeront à nouveau activement aux discussions, en vue d'améliorer la situation en matière de sécurité et de répondre aux besoins humanitaires des populations locales.

La vingt-troisième session des discussions internationales de Genève se tiendra le 27 mars 2013.
